



Régime "Invité" Tir d'initiation / découverte / Chasseur

DEMANDE DE BADGE "VISITEUR"

A envoyer à: robert.tisserand@orange.fr ou ctv33@free.fr

Licencié invitant (si tir invité)

NOM Prénom:

Adresse mail

Invité ou initiation/découverte/chasseur

Vous pouvez joindre une copie de pièce d'identité.

NOM Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

.....
.....

Adresse mail: Téléphone:

Armes utilisées:

Motif de la visite: Invité - Initiation découverte – chasseur réglage carabine (Barrer la mention inutile)

Date de la séance: **(Matin ou Après-midi)**

Attention: les tirs découvertes /initiations (non parrainés) ne se font que le jeudi après-midi.

Fiche à renvoyer à L'une des adresse mails ci-dessus.

Le badge sera retourné à l'invitant et/ou à l'invité (ou chasseur, ou initiation/découverte)

Il devra obligatoirement être présenté au permanent de service accompagné du règlement en vigueur.

Le tireur devra s'inscrire sur le cahier de présence avec son N° de badge (et son N° de permis de chasse si chasseur)

Régime "Invité" Tir d'initiation / découverte/ Chasseurs

Les licenciés ont la possibilité d'inviter des tiers non licenciés aux conditions suivantes :

L'invitant doit être au moins inscrit depuis un an avec son assiduité à jour.

L'invitant devra avoir suivi la formation sécurité du club ou, par défaut, la séance se fera sous la supervision du permanent.

L'invité n'a droit qu'à **deux séances par saison**.

Une participation du montant en vigueur sera demandée réglée au club le jour de la séance.

La fourniture des armes et des munitions est à la charge de l'invitant.

Dans le cas où l'invité n'est pas accompagné, (Tir d'initiation/découverte) une participation supplémentaire sera demandée pour les munitions fournies par le club ou un membre du club.

15 € pour les munitions de gros calibre (9 mm, 38 sp, 357 mag) et 7 € pour les 22 Lr

Sous réserve de l'obtention du badge l'invité aura la possibilité d'utiliser une arme de catégorie B, C, et en dessous.

La demande sera faite au moins une semaine à l'avance:

Soit sur la hot line du club, (07 49 12 98 26)

Soit en complétant le formulaire ci-dessous et l'envoyer par mail aux adresses indiquées sur le formulaire.

***L'arme devra bien sûr être détenue légalement ,
Les demandes incomplètes ne seront pas prise en compte***

Après contrôle sur ITAC un badge sera fourni à l'invité, celui-ci n'est valable qu'une fois et que le jour mentionné sur le badge.

Il présente son badge au permanent, règle le montant en vigueur s'inscrit sur le cahier de présence avec le N° du badge, le place sur le tableau au poste souhaité.

Si l'invité ne se présente pas, la séance invité est annulée et l'invité perdra une séance dans son capital de deux.

Le Président Robert Tisserand gère les sessions invité.

Séances de tir d'initiation/découverte pour les groupes.

(maximm 10 participants, mêmes conditions que pour les séances individuelles)

Contact: Robert TISSERAND: robert.tisserand@orange.fr ou ctv33@free.fr